



Comité interministériel des affaires européennes, 24 mai 2006

AGENDA PRÉLIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE FINLANDAISE DE L'UE

La Présidence finlandaise de l'Union européenne commence le 1^{er} juillet 2006. L'action de cette présidence s'inscrit dans le cadre du programme de travail adopté en concertation avec l'Autriche pour 2006 et présenté en décembre 2005. Les plans ont été précisés par la suite. Les objectifs définitifs ne pourront être fixés que lorsque les conclusions du Conseil européen de juin 2006 seront connues.

La Finlande estime que l'on peut améliorer la confiance des citoyens dans l'Union européenne par des résultats concrets là où l'action de l'UE est manifestement plus profitable que l'action au niveau des États membres pris individuellement. La Présidence finlandaise focalisera son attention sur les défis auxquels l'Europe est actuellement confrontée : mondialisation, amélioration de la compétitivité, vieillissement démographique, changement climatique et sécurité.

Pour renforcer sa légitimité, l'UE doit aussi montrer qu'elle agit avec transparence, que ses décisions sont efficaces et que sa législation est de qualité. Tels sont les objectifs que la Finlande entend promouvoir pendant sa présidence de l'UE.

Ce mémorandum esquisse les objectifs que s'est fixés la Présidence finlandaise dans les questions horizontales et les différentes politiques de l'UE. Le mémorandum actualise l'avis que le Comité interministériel des Affaires européennes a donné le 11 novembre 2005 sur l'agenda de la Présidence finlandaise.

1. QUESTIONS HORIZONTALES

L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Conseil européen de juin 2006 procédera à une analyse générale des débats qui ont porté sur le projet constitutionnel dans les États membres et décidera des suites à donner à tout le processus. Le projet de traité constitutionnel sera examiné dans le cadre d'une plus vaste réflexion touchant à l'avenir même de l'Union européenne. Les conclusions du Conseil européen inspireront les actions qui seront engagées pendant la Présidence finlandaise pour améliorer le traité constitutionnel et le fonctionnement de l'Union européenne.

L'objectif de la Finlande est de mettre en œuvre sous sa présidence le travail d'évaluation des suites à donner au traité constitutionnel. Il faut entretenir le processus lié au traité constitutionnel. La seule poursuite de la pause de réflexion ne saurait soutenir suffisamment la marche du processus constitutionnel. La Finlande et les prochaines présidences de l'UE doivent clarifier la question en consultant les institutions européennes et les États membres.

Le fonctionnement de l'Union et son développement ne doivent cependant pas buter sur les difficultés rencontrées avec la ratification du traité constitutionnel. L'Union doit développer son fonctionnement dans le cadre des traités existants. L'objectif de la Finlande est d'étudier sous sa présidence les possibilités de développement des activités extérieures de l'Union, de

rendre son processus décisionnel plus efficace en matière de coopération policière et pénale et d'accroître la transparence du Conseil.

Les débats engagés dans les États membres ont aussi mis en évidence un certain nombre d'autres questions portant sur l'amélioration du fonctionnement de l'UE, questions dont le Conseil européen du mois de juin pourrait, dans ses conclusions, éventuellement confier l'examen à la Présidence finlandaise. Ces questions ont notamment trait aux projets liés à une meilleure application du principe de subsidiarité, au renforcement de la participation des parlements nationaux à l'examen des affaires européennes et à l'amélioration de la visibilité des activités de l'UE.

La Finlande examinera ces dossiers avec soin et les fera progresser d'une manière efficace et constructive.

ÉLARGISSEMENT

La Présidence finlandaise suivra les progrès réalisés par la Bulgarie et la Roumanie dans le respect des critères d'adhésion. Dans ses rapports de suivi ayant trait à la préparation de la Bulgarie et la Roumanie à l'adhésion, qu'elle a présentés le 16 mai, la Commission a estimé que ces deux pays pourraient rejoindre l'Union au début de 2007 s'ils remplissaient le reste des obligations demandées et s'ils prenaient les mesures urgentes soulignées dans les rapports. Le Conseil européen de juin examinera la question sur la base de cette analyse de la Commission. La Commission présentera, au plus tard en octobre 2006, de nouveaux rapports de suivi sur la base desquels elle se prononcera sur l'aptitude de ces deux pays à rejoindre l'Union au début de l'année prochaine.

Les négociations d'adhésion de la Croatie et de la Turquie seront poursuivies dans le respect des principes généraux de l'élargissement : égalité de traitement des pays candidats et progression des négociations selon les mérites de chacun. La Présidence finlandaise accordera une place de choix à l'examen des rapports dits de criblage que la Commission établira sur la base d'une comparaison des législations croate et turque avec l'acquis communautaire. Selon la façon dont l'examen de ces rapports aura avancé, l'heure viendra, d'une part de fixer les critères de référence autorisant l'ouverture et/ou la clôture de certains chapitres de négociation et, d'autre part, d'ouvrir et/ou de fermer certains chapitres.

L'UE a convenu d'examiner, au cours de 2006, les progrès réalisés par la Turquie dans l'application du protocole additionnel de l'accord d'Ankara. Cet examen pourrait devenir actuel au cours d'octobre ou novembre 2006. L'examen de la question revêtira une grande importance pour les négociations d'adhésion de la Turquie.

S'il n'a pas lieu sous la Présidence autrichienne, le débat général d'élargissement envisagé pour 2006 coïncidera avec la Présidence finlandaise. La Finlande est prête à organiser ce débat. Le débat pourrait s'articuler autour des documents de la Commission touchant à l'élargissement.

AMÉLIORATION DE LA RÉGLEMENTATION

L'amélioration de la qualité de la réglementation communautaire est de nature à promouvoir de façon significative la compétitivité européenne et le développement durable. La Finlande se félicite des mesures prises ces dernières années par l'UE pour améliorer la réglementation. Cette question mérite l'attention de toutes les institutions de l'UE et la Présidence finlandaise tentera pour sa part d'enraciner les principes de meilleure

réglementation dans les activités quotidiennes du Conseil. L'obtention de résultats en la matière suppose un engagement politique et des modes de fonctionnement pragmatiques.

La Finlande portera notamment l'effort sur l'application des engagements déjà pris. L'objectif est l'exploitation plus efficace, par le Conseil, des rapports de la Commission sur l'impact économique, sociale et environnementale des projets législatifs ainsi que l'évaluation, en amont des décisions politiques, des conséquences des amendements significatifs négociés au Conseil. Les évaluations d'impact ont pour but d'apprécier le besoin de nouvelle législation et de réfléchir soigneusement aux moyens nécessaires.

La Finlande s'efforcera aussi de faire progresser l'examen au Conseil des propositions visant à une simplification de la législation. En matière de simplification de la législation, l'objectif politique de la réglementation reste le même, mais se trouve atteint d'une manière plus efficace et manifeste qu'auparavant. Le but de la simplification est également de mettre à jour la législation communautaire. En outre, la Présidence finlandaise assurera le suivi de l'action engagée par la Commission pour évaluer les coûts administratifs qu'entraîne l'actuelle la réglementation communautaire et elle soutiendra les initiatives pour réduire les dépenses inutiles.

TRANSPARENCE

L'augmentation de la transparence est une mesure importante pour renforcer la confiance des citoyens dans le fonctionnement des institutions européennes. Les citoyens doivent pouvoir connaître le fond des décisions. Ceci concerne aussi bien les documents que les délibérations. Conformément aux principes de la bonne gouvernance, la Présidence finlandaise s'efforcera de développer le système institutionnel et l'administration communautaire en vue de leur simplification et de leur plus grande transparence. La transparence sera encouragée au Conseil par la publicité des documents, une communication efficace et une plus grande publicité du processus décisionnel.

Dans le prolongement des conclusions du Conseil de décembre 2005 et des orientations dégagées par le Conseil européen de juin 2006, la Finlande augmentera la transparence des délibérations du Conseil. Conformément aux orientations qui seront probablement fixées en juin, la règle générale devra être celle de la publicité de toutes les délibérations au niveau ministériel portant sur projets législatifs procédant de la codécision. Devraient être également améliorée la publicité des délibérations au niveau des ministres portant sur d'autres textes que ceux soumis à la procédure de la codécision et sur les programmes touchant à la planification des travaux du Conseil.

La transparence sera également encouragée par une politique de communication active qui exploitera toutes les possibilités de la technologie moderne. Le site web de la présidence, ouvert depuis le 31 mai, a été construit dans un souci de transparence et de convivialité optimales. Si le système de retransmission du Conseil n'est toujours pas opérationnel début juillet, la Finlande est disposée à procéder à la retransmission en direct, sur le site web de la présidence, des délibérations publiques du Conseil.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2007-2013

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont fixé en avril 2006 le plafond général et les postes de dépenses pour les perspectives financières 2007-2013. Cette décision qui a valeur d'accord interinstitutionnel doit permettre de faire aboutir, avant le commencement

du nouveau cycle de programmes en 2007, les négociations touchant aux divers programmes politiques.

On compte quelque 40 programmes politiques, parmi lesquels les programmes des fonds structurels, le 7^e programme-cadre de recherche, les programmes éducatifs, les instruments de l'action extérieure de l'UE et les programmes de soutien aux réseaux transeuropéens. Il faut que les négociations afférentes à ces programmes, notamment avec le Parlement européen aboutissent sous la Présidence finlandaise afin de ne pas retarder inutilement leur mise en route au début du nouveau cycle.

L'accord sur les perspectives financières aura aussi une incidence sur le budget de l'UE 2007, dans la mesure où ce budget est le premier à entrer dans le champ d'application des nouvelles perspectives financières. Pour ce qui est du processus budgétaire, la Finlande assume la présidence pour l'ensemble de l'année 2006.

L'objectif est de finaliser sous la Présidence finlandaise la décision du Conseil relative au système des fonds propres de l'Union.

2. DOMAINES POLITIQUES

COMPÉTITIVITÉ

La réussite de l'Europe dans la compétition globale est une priorité essentielle de la Présidence finlandaise. La Finlande poursuivra le dialogue politique sur les défis posés par la mondialisation et son objectif est d'étudier les moyens d'améliorer la compétitivité de l'Union de la façon la plus globale possible. A ce propos, la Finlande entend insister particulièrement sur le développement du marché intérieur (services et énergie notamment), l'innovation, l'amélioration de la productivité du travail- y compris l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle - et sur le développement de la politique de l'énergie de l'Union. Dans la mesure où elles seront examinées dans de nombreuses configurations du Conseil, les questions d'amélioration de la compétitivité seront également traitées dans les rubriques qui sont consacrées dans ce mémorandum aux différents domaines politiques de l'Union.

Marché intérieur

La Présidence finlandaise insistera sur la poursuite du développement continu du marché intérieur, considérant qu'une bonne politique du marché intérieur et des marchés qui fonctionnent contribuent à la compétitivité européenne. Les orientations vouées à devenir des priorités de la politique du marché intérieur feront partie d'un plus large débat sur la compétitivité. Pour tirer pleinement avantage de l'intégration économique, il faut lever les derniers obstacles gênant le bon fonctionnement du marché intérieur. Cela exige une législation au niveau de l'UE et l'application efficace de la législation existante au niveau de tous les États membres. Dans le contexte d'une union élargie, le fonctionnement du marché intérieur passe essentiellement par la coopération entre les États membres.

Le marché des services est essentiel pour le développement du marché intérieur et l'amélioration de la compétitivité de l'Union. L'ouverture du marché des services profiterait aux consommateurs, serait créatrice d'emplois, renforcerait la compétitivité et serait un moteur de croissance économique. La Commission européenne a présenté au mois d'avril 2006 une proposition amendée de Directive sur les services. La Directive sur les services sera une évidente priorité de la Présidence finlandaise, laquelle est décidée à pousser aussi loin que possible l'examen de cette proposition.

Innovation et recherche

La Finlande poursuivra sous sa présidence le développement d'une politique d'innovation extensive, notamment à partir des recommandations du rapport Aho sur l'innovation. Nous souhaitons élargir notre approche de la demande d'innovation. Même si les initiatives communautaires et nationales visant à augmenter le financement de la R&D et à le rentabiliser gardent toute leur pertinence, la politique d'innovation ne sera suivie d'effets véritables que si l'on développe en même temps un marché et une nouvelle demande favorables à l'innovation. Les éléments d'une telle politique sont notamment les normes, les marchés publics, le fonctionnement plus efficace des marchés, la mobilité des ressources destinées à la recherche et la coopération plus étroite entre universités et entreprises.

Le nouveau contenu à donner à la politique d'innovation et les défis qui y sont associés feront l'objet, d'ici la fin de 2006, d'un rapport accompagné de recommandations visant à développer la politique d'innovation. Cela comportera notamment une étude des meilleures pratiques qui, dans les États membres, favorisent le marketing efficace des innovations et la création d'une demande nouvelle pour les activités innovantes.

Le 7^e programme cadre de recherche et de développement technologique (2007-2013) sera, au niveau de l'UE, la plus importante décision de la Présidence finlandaise en matière de politique de recherche et d'innovation. La Finlande s'efforcera de mener à bien les préparatifs du programme-cadre pour qu'il puisse démarrer au début de 2007.

Politique des substances chimiques

La nouvelle proposition de Règlement européen des produits chimiques vise à améliorer la gestion des risques associés aux substances chimiques tout en préservant la compétitivité de l'industrie chimique européenne, notamment par la création d'un nouveau système de surveillance, REACH, lequel comporte des volets d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques. Le Conseil est arrivé à un accord politique à ce sujet en décembre 2005. La Finlande s'emploiera à faire adopter le Règlement d'ici la fin de l'année en cours.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Le Conseil poursuit la mise en œuvre du Pacte de croissance et de stabilité conformément au code de conduite révisé. 2006 sera une année critique pour la stabilisation des finances publiques dans plusieurs États membres. C'est à l'automne 2006 que sera évaluée pour la première fois l'application des programmes nationaux de Lisbonne.

Deux pays, la Slovénie et la Lituanie, ont manifesté l'intention de rejoindre la zone euro au début de 2007. Le Conseil jugera si ces deux pays remplissent les critères de convergence, afin que le prochain élargissement de la zone euro puisse être décidé dans le courant de 2006. Cette évaluation a commencé au printemps 2006 et les éventuelles décisions seront prises sous la Présidence finlandaise.

En matière d'imposition, l'objectif général de l'UE est de mettre en place un cadre réglementaire plus efficace et transparent et il y a lieu, pour ce faire, d'évaluer les perspectives de développement de la réglementation fiscale européenne. Nous œuvrerons également à la levée des entraves aux activités transfrontalières et à la suppression des situations faussant le libre jeu de la concurrence. En matière d'imposition indirecte, la Présidence finlandaise poursuivra le travail de réforme du système de la TVA et, en matière d'imposition directe, le travail d'harmonisation de la base de l'impôt sur les sociétés. La

Présidence finlandaise s'efforcera également de relever le taux d'imposition plancher des boissons alcoolisées dans l'UE, notamment en ce qui concerne les spiritueux.

Nous nous efforcerons de mener à bien la mise en œuvre du Plan d'action pour les services financiers et nous porterons l'effort sur les nouvelles mesures à prendre pour la période 2005-2010. La Finlande poursuivra l'examen de la proposition de directive sur les services de paiement en vue de la mise en place d'un espace unique de paiements. Les règles relatives au gouvernement d'entreprises seront révisées pour les banques, les valeurs mobilières et les assurances. La Présidence finlandaise commencera éventuellement l'examen de la proposition de directive relative aux systèmes de compensation des valeurs mobilières. Sera également poursuivi le travail visant à développer la stabilité des marchés financiers, le système de protection des dépôts dans la gestion des crises et le contrôle des acteurs financiers transfrontaliers.

Le Conseil décidera aussi à l'automne 2006 de la réforme du mandat qui autorise la Banque d'investissement européenne à octroyer des prêts hors UE. Cette décision fixera les garanties de prêts accordés à différentes régions géographiques. Il sera également possible, compte tenu de l'élargissement et la nouvelle politique de voisinage de l'UE, d'étendre à de nouvelles régions les bénéficiaires de prêts.

TRANSPORTS

La priorité dans le secteur des transports sera la logistique, dans la mesure où celle-ci revêt une importance centrale pour la compétitivité européenne, la croissance économique, le développement durable et le développement régionalement équilibré de la Communauté. La logistique devra être renforcée, notamment en améliorant le fonctionnement du marché des services logistiques, en tirant un meilleur profit des technologies de l'information et de la communication et en investissant dans les infrastructures des régions sous-développées. La législation communautaire dans le domaine des transports devra mieux tenir compte de son impact sur la logistique du monde économique.

La communication de la Commission sur la logistique et le rapport d'impact qui s'y rapporte devraient être prêts au mois de juin 2006, tandis que le programme opérationnel comportant des propositions de mesures et/ou des projets législatifs sera présenté en 2007. Le contenu de cette communication déterminera dans une large mesure son mode d'examen pendant la Présidence finlandaise. La Finlande ouvrira pendant sa présidence un débat sur ce thème, avec l'objectif de faire adopter par le Conseil des conclusions ou une résolution informant la Commission de sa position sur les mesures concrètes à prendre en la matière.

La Finlande poursuivra l'examen des autres dossiers hérités de la Présidence autrichienne. Les plus importants portent sur les relations extérieures pour ce qui est du trafic aérien (incluant la question des taxes de survol de la Sibérie), le troisième paquet de sécurité maritime, la navigation à courte distance et les discussions engagées avec le Parlement européen sur le troisième paquet ferroviaire et les services de transports publics des passagers. La Finlande poursuivra les efforts pour mettre en place le système européen de radionavigation et de positionnement par satellite (GALILEO). Une attention particulière sera accordée aux services proposés, à la coopération internationale et aux questions sécuritaires, financières et contractuelles.

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Une autre priorité de la Présidence finlandaise sera la promotion de la coopération européenne en matière de réseaux et de sécurité des données. Le Conseil examinera le plan d'action que lui soumettra, dans le courant de 2006, la Commission pour améliorer la sécurité des réseaux européens, l'objectif étant l'adoption d'une résolution. Ce plan d'action fait partie de la nouvelle stratégie de la société de l'information i2010 lancée par la Commission. La Finlande s'emploiera à en promouvoir la mise en œuvre avec efficacité.

La Finlande s'efforcera de faire rapidement avancer au Conseil et au Parlement européen le projet de règlement sur les services itinérants internationaux. La Commission fera une proposition à ce sujet au mois de juillet. Le réexamen du paquet législatif sur la communication électronique donnera lieu, en été 2006, à la présentation d'un rapport d'application de la Commission. Celle-ci organisera à ce propos une audition publique avant la présentation des propositions de directive proprement dites. La Finlande a l'intention d'organiser une discussion sur le réexamen du paquet législatif au dîner informel des ministres des Télécommunications associé au Conseil de décembre.

ÉNERGIE

Le développement de la politique de l'énergie de l'Union sera une question clé de la présidence. Le 8 mars 2006, la Commission a présenté un livre vert intitulé « Une stratégie européenne pour l'énergie durable, concurrentielle et sûre ». Le livre vert a déjà été examiné sous la Présidence autrichienne. Au printemps 2006, le Conseil européen a décidé qu'il adopterait au printemps 2007 un plan d'action plus ambitieux en matière de politique énergétique européenne et qu'il se penchera également, au cours de sa session de printemps 2007, sur l'examen stratégique annuel, en fait le premier du genre, que la Commission consacre à l'énergie. La Présidence finlandaise préparera les décisions de la Commission prévues pour le printemps 2007 et fera à la Commission des recommandations sur la base des priorités décidées par le Conseil pour développer la politique de l'énergie de l'Union. Parmi les différents volets de la politique européenne de l'énergie, la Présidence finlandaise portera son attention sur les relations extérieures en matière énergétique, le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel, l'efficacité énergétique et l'exploitation des sources d'énergie renouvelables.

Le développement de la dimension extérieure de la politique de l'énergie est une composante essentielle du développement de ladite politique dans la mesure où l'Union dépend des sources extérieures pour ses approvisionnements. Il y a lieu de combiner plus étroitement les objectifs énergétiques et les relations extérieures pour mieux défendre les objectifs énergétiques et climatiques dans la gestion des relations extérieures. Les questions énergétiques joueront un rôle important dans un certain nombre de réunions organisées avec les pays tiers pendant la Présidence finlandaise.

La Finlande insistera pendant sa présidence sur le développement du dialogue, qu'elle souhaite plus ouvert, entre l'UE et la Russie. La Finlande s'efforcera d'accroître le rôle du Conseil et une initiative en ce sens pourrait être l'organisation de réunions régulières du Conseil de Partenariat Permanent (CPP) dans sa configuration « Énergie ». Une réunion du Conseil de Partenariat Permanent sur le thème de l'énergie sera probablement organisée sous la Présidence finlandaise. Le développement du dialogue énergétique pourra être aussi lié en 2007 au renouvellement de l'Accord de Partenariat et de Coopération.

Le Conseil européen de juin 2006 examinera un document stratégique portant sur les relations extérieures, lequel a été préparé par M. Solana, Haut représentant pour la PESC, et par la Commission européenne. Les conclusions du Conseil européen en la matière guideront l'action de la Présidence finlandaise.

La Présidence finlandaise œuvrera à la mise en place efficace d'un marché de l'électricité et du gaz naturel. Le bon fonctionnement du marché favorise la compétitivité de l'UE et la sécurité de ses approvisionnements. L'application et l'éventuel besoin de mesures supplémentaires seront examinés sur la base de deux textes que la Commission doit publier en fin d'année : un rapport final sur le fonctionnement de la concurrence et une communication relative à la réalisation du marché intérieur.

Le Plan d'action préparé par la Commission en matière d'efficacité énergétique et qu'elle doit présenter dans le courant de l'été 2006, servira à définir les mesures à prendre à l'avenir pour favoriser l'efficacité énergétique. Ce thème reviendra probablement dans le cadre du dialogue engagé avec plusieurs pays tiers.

S'agissant de l'énergie renouvelable, le débat stratégique à long terme, en ce qui concerne notamment les nouveaux objectifs quantitatifs à fixer, sera probablement laissé à la Présidence allemande dans la mesure où la Commission doit publier en 2007 sa feuille de route sur les énergies renouvelables. La Présidence finlandaise préparera néanmoins soigneusement le débat sur l'énergie renouvelable pour que les décisions reposent sur les plus exhaustives et plus fiables connaissances possibles.

EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE ET SANTÉ

Politique de l'emploi et sociale, égalité des chances et droit du travail

L'action dans ce domaine portera d'abord sur les défis de la mondialisation et des changements démographiques. Au cours des prochaines décennies, la population européenne vieillira rapidement et la population en âge de travailler commencera à diminuer à partir de 2010. La Finlande poursuivra le débat sur le changement structurel de la population européenne. L'objectif est de lancer, sur la base de la communication de la Commission, les mesures nécessaires en les incorporant à la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne pour 2006-2010, cela sans perdre de vue l'avenir après 2010.

Il faut répondre aux défis de la mondialisation par une meilleure productivité du travail, en développant vie professionnelle et organisation du travail et en poursuivant le débat sur l'équilibre à trouver entre flexibilité et sécurité professionnelles. Les principes généraux de la « flexicurité » devraient être adoptés aussitôt après la Présidence finlandaise. Dans cette préparation, la Finlande insistera sur l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle comme moyen d'embellir le taux d'emploi et la productivité. Pendant la Présidence finlandaise, la Commission publiera un livre vert sur l'évolution du droit du travail, document où seront examinées les nouvelles formes d'activité professionnelle et l'équilibre entre flexibilité et sécurité professionnelles. Sur la base de cette communication et pour soutenir les futurs préparatifs de la Commission, le Conseil s'efforcera de prendre position sur les défis qui se poseront bientôt dans le domaine du droit du travail.

La Finlande œuvrera à l'application de l'accord européen sur l'égalité des chances que le Conseil européen en mars 2006 et insistera notamment sur le rôle des hommes dans le débat sur l'égalité des chances et la compatibilité entre travail et vie familiale. Les questions d'immigration légale seront soulevées lors de l'examen du thème démographique, le souci étant d'assurer l'existence d'une main-d'œuvre disponible dans une Europe en voie de vieillissement.

Compte tenu des décisions prises par la Cour de justice des Communautés européennes pour ce qui est du temps de travail des médecins et au regard des systèmes de santé des

États membres, il est indispensable de parvenir, au plus tard sous la Présidence finlandaise, à une solution sur la directive relative au temps de travail. Ce sera une priorité finlandaise. Les négociations ayant trait à la directive sur les agences de travail temporaire sont bloquées. La Finlande est prête à faire progresser, sur la base d'une éventuelle proposition de la Commission, l'examen de ce dossier pour améliorer la situation de la main-d'œuvre temporaire en Europe.

S'agissant de la création d'un Fonds d'ajustement à la mondialisation, la Finlande souhaite qu'une décision soit prise pour que le fonds soit réalisé le 1^{er} janvier 2007, conformément au délai imparti par le Conseil européen de mars 2006. La mission du fonds est de favoriser l'embauche des personnes ayant perdu leur emploi pour cause de mondialisation. La Finlande poursuit les discussions sur la dimension sociale de la mondialisation, en s'inspirant notamment de la communication de la Commission sur le travail décent.

L'objectif de la Finlande est de finaliser la fondation d'un Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui soutiendrait l'action et la recherche des États membres dans ce domaine. La Finlande veut faire en sorte que l'institut puisse ouvrir ses portes début 2007. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que le règlement relatif à la création dudit institut fasse l'objet d'une décision définitive et que le siège à venir de l'institut soit également décidé.

Pour promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre, la présidence s'emploiera à faire avancer les négociations ayant trait à la proposition de directive sur la portabilité des droits à pension complémentaire et elle veillera également à faire rapidement progresser le décret d'application du règlement sur la coordination de la sécurité sociale.

Politique de la santé

La protection de la santé dans toutes les politiques de la Communauté est un engagement des traités dont la Présidence finlandaise a l'intention d'examiner le contenu concret. La Finlande espère aussi que le programme de santé publique de l'Union pour 2009-2013 sera définitivement décidé.

Dans l'hypothèse d'une pandémie, les États membres de l'UE poursuivront l'échange d'informations avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies. Une des questions les plus importantes pour l'heure est la constitution d'un stock européen d'antiviraux qui compléterait les stocks existants dans les États membres et assurerait une rapide médication en cas de pandémie. Dans la lutte contre la pandémie, l'UE agit en étroite coopération avec l'OMS.

S'agissant des projets législatifs relatifs aux médicaments et aux équipements médicaux, la Finlande vise à un accord politique en première lecture sur les propositions de la Commission ayant trait au règlement européen sur les médicaments utilisés dans les thérapies innovantes et à la directive amendant les directives existantes en matière d'équipements médicaux. Le nouveau Forum pharmaceutique se réunira pour la première fois sous la Présidence finlandaise. Le but de ce forum est de fixer une orientation stratégique poursuivant la réflexion du groupe de travail ad hoc du G10 sur les médicaments et la compétitivité.

ÉDUCATION, CULTURE, JEUNESSE ET AUDIOVISUEL

Le but de la Finlande est de finaliser sous sa présidence les décisions relatives aux programmes de coopération pluriannuels. Seront lancés début 2007 tant le programme

d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation que les programmes Culture 2007, Media 2007, Jeunesse en action et Europe des citoyens.

La Présidence finlandaise soulignera la qualité, l'efficacité et l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le Conseil examinera probablement sous la Présidence finlandaise une communication de la Commission européenne sur ce thème. L'UE doit investir davantage dans l'éducation, la formation et le capital humain si elle veut promouvoir les objectifs de la Stratégie de Lisbonne.

La Présidence finlandaise soulignera, dans la logique de la Stratégie de Lisbonne, la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur et la coopération européenne en matière de formation professionnelle. En Finlande sera organisée, au niveau ministériel, une réunion de suivi du Processus de Copenhague qui portera sur le renforcement de la coopération en matière de formation professionnelle.

L'Europe a besoin d'universités de pointe, d'une plus efficace exploitation de l'information et des compétences et d'une meilleure coopération entre universités et milieux économiques. La Présidence finlandaise examinera l'initiative de la Commission en faveur d'un Institut européen de la technologie et la communication de la Commission en faveur d'une réforme des universités européennes. Ces projets tendent à renforcer la politique d'innovation et à promouvoir la compétitivité et le bien-être.

En outre, la Commission présentera, dans le courant de l'automne 2006, une proposition de recommandation de Cadre européen de qualifications couvrant l'ensemble du système éducatif. L'idée d'un tel Cadre européen de qualifications est de faciliter à la fois la comparaison internationale des diplômes et la mobilité.

La Finlande continuera aussi à œuvrer au renforcement de la croissance économique, de l'emploi et de la compétitivité dans les différentes industries de la création. Une attention particulière sera accordée aux perspectives de création d'un environnement favorable à la production et à la distribution de contenus culturels en ligne, telles les œuvres cinématographiques, musicales et autres formes créatives de l'industrie culturelle.

La Finlande examinera les moyens d'accroître la mobilité des étudiants et des enseignants entre l'UE et la Russie. La Présidence finlandaise oeuvrera à la réalisation de la feuille de route visant à la création d'un espace culturel entre l'UE et la Russie.

La Finlande présidera, au nom de la Communauté et dans les États membres, aux préparatifs de ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée à l'automne 2005. La Présidence finlandaise mènera à son terme l'examen de la décision de faire de 2008 l'Année européenne du dialogue interculturelle et les préparatifs en ce sens seront lancés dans les États membres.

Sera également examinée une proposition qui a été présentée par la Commission pour amender la directive Télévision sans frontières relative aux services audiovisuels, ce afin de répondre aux rapides développements technologiques apparues dans ce domaine. La Finlande fera activement progresser l'examen de ce dossier au Conseil.

En matière de jeunesse, la Finlande œuvrera au renforcement de l'application de la méthode de coordination ouverte et soumettra à la Commission et aux États membres des objectifs concrets pour promouvoir la participation des jeunes et le travail d'information auprès des jeunes. La Présidence finlandaise s'emploiera également à conforter les activités de recherche sur la jeunesse dans leur fonction d'outil de décisions politiques et elle favorisera

la coopération entre les différents acteurs (administration, chercheurs et jeunes) dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions.

ENVIRONNEMENT

Changement climatique

Le ralentissement du changement climatique sera une question essentielle de la Présidence finlandaise. La question sera traitée au niveau international et dans le cadre de l'action au sein de l'UE. Au niveau international, la Finlande s'efforcera de faire progresser le processus visant à dégager un consensus global sur la façon de développer le régime climatique international à l'expiration du Protocole de Kyoto en 2012. L'une des tâches essentielles sera de se préparer et de participer activement aux réunions des parties de la Convention des Nations unies sur le changement climatique et des parties du Protocole de Kyoto devant se tenir pendant la Présidence finlandaise. Les questions relatives au changement climatique occuperont également une place centrale dans le dialogue transatlantique et dans la coopération avec les pays tiers. Le thème reviendra dans de nombreux sommets avec les pays tiers, parmi lesquels le Sommet ASEM 6.

La Finlande poursuivra aussi l'action en vue de faire respecter les engagements du Protocole de Kyoto par l'UE et ses États membres. Cela comportera la présentation, dans le courant de l'été 2006, devant le Parlement européen et le Conseil, d'un rapport d'évaluation de la Commission sur le système d'échange de droits d'émission des gaz à effet de serre, conformément à la directive afférentes.

Biodiversité

La Commission a présenté en mai 2006 une communication sur la politique de biodiversité pour la période 2007-2013. La communication énumère les mesures devant être prises pour atteindre l'objectif que s'était fixé le Conseil européen de Göteborg en 2001, à savoir enrayer d'ici 2010 la perte de biodiversité, et contribuer à réaliser l'objectif global convenu à Johannesburg. Pour la Présidence finlandaise, le pilotage de la politique de biodiversité tant au niveau communautaire que global sera une priorité essentielle et la présidence oeuvrera activement à la concrétisation des objectifs décidés en matière de biodiversité.

6^e programme d'action dans le domaine de l'environnement

C'est sous la Présidence finlandaise que commencera l'examen à mi-parcours du 6^e Programme d'action dans le domaine de l'environnement (2002-2011). La Commission publiera en juillet 2006 un rapport à mi-parcours, dont la Finlande s'efforcera de pousser l'examen aussi loin que possible. D'ici le commencement de la Présidence finlandaise, la Commission aura probablement présenté aussi ses propositions relatives à sept stratégies thématiques liées au programme et aux propositions législatives afférentes.

Ces stratégies portent sur la qualité de l'air, la prévention et le recyclage des déchets, les gestion durable des ressources naturelles, le milieu marin, le milieu urbain, la protection des sols et l'utilisation durable des pesticides. Pendant la Présidence finlandaise, le Conseil examinera plus particulièrement les projets relatifs à la qualité de l'air, au milieu marin, aux déchets et aux ressources naturelles.

La Présidence finlandaise fera activement progresser l'examen de la stratégie pour le milieu marin et de la directive cadre qui l'accompagne. Il importe pour la Finlande que la protection des mers européennes soit présidée par des principes communs et homogènes. Il importe

tout autant que la stratégie et la directive soulignent la poursuite de la coopération dans le cadre des traités existants en matière de protection des mers, ce qui inclut la coopération avec les pays tiers.

La Finlande poursuivra l'examen des propositions législatives concernant la qualité de l'air. Il s'agit notamment de la proposition de directive cadre sur la qualité de l'air et des normes d'émission pour les véhicules (EURO 5). A l'automne se tiendra la 18^e Conférence des parties au Protocole de Montréal (couche d'ozone).

La présidence fera progresser l'examen des propositions relatives à la gestion des déchets. Elle fera tout autant avancer l'examen de la directive cadre sur les déchets. Particulièrement essentielles seront les questions d'application de la directive et de définition des déchets. En plus du développement du contenu de la politique des déchets, la modernisation de la législation en matière de déchets est un objectif allant de pair avec sa simplification. A l'automne de 2006 se tiendra la 8^e Conférence des parties à la Convention de Bâle.

AGRICULTURE ET PÊCHE

Agriculture

La Finlande a l'intention d'engager pendant sa présidence un débat sur les défis à venir d'un politique agricole économiquement, écologiquement et socialement durable, ce qu'on appelle encore le modèle européen d'agriculture. La politique agricole commune, qui a été réformée à plusieurs reprises au cours des dernières années, se trouvera encore confrontée à terme à des défis tant internes qu'externes.

Pour ce qui est des organisations communes de marché de la PAC, la Finlande fera progresser l'examen de la communication du Conseil relatif à la réforme de l'OCM vitivinicole et entamera l'examen de la proposition ad hoc de la Commission. L'objectif est en outre d'aboutir à une décision sur la réforme de l'OMC Banane.

Entre autres projets législatifs importants devant être examinés par le Conseil sous la Présidence finlandaise figure la modernisation de deux législations communautaires, l'une ayant trait aux boissons spiritueuses, l'autre à la production biologique. Le premier projet sera examiné avec le Parlement européen selon la procédure de la codécision. La Finlande s'est donné l'objectif d'aboutir à un consensus politique sur les deux projets dans le courant de cet automne.

En 2006, le Conseil doit évaluer le rôle des sources d'énergie renouvelables dans la politique agricole commune sur la base du plan d'action de la Commission dans le domaine de la biomasse. L'objectif de la Finlande est d'arriver à un consensus politique sur le nouveau régime d'aide aux cultures énergétiques.

Santé des animaux et préservation des végétaux

En matière vétérinaire, la Finlande fera progresser le débat sur la politique communautaire en matière de santé animale et son développement. Dans la lutte contre les maladies animales, la Finlande insiste sur la prévention. La Finlande organisera, de concert avec la Commission, une conférence sur la stratégie communautaire en matière de santé animale pour 2007-2013. Le Conseil aura à examiner un certain nombre de projets liés au bien-être des animaux. La Finlande poursuivra l'examen de la proposition de directive relative à la protection des poulets et l'objectif en la matière est d'arriver à un consensus politique au Conseil. En outre, la Finlande attache de l'importance à la promotion de la sécurité des

aliments. Cette question sera par exemple mise en avant dans les négociations engagées entre l'UE et les pays tiers.

En matière de préservation des végétaux, le Conseil œuvrera activement à la modernisation de la législation sur les pesticides.

Forêts

Le Conseil examinera pendant la Présidence finlandaise le plan d'action communautaire relatif à la stratégie forestière, l'objectif étant que de faire adopter par le Conseil des conclusions en la matière. Le Conseil doit également adopter des conclusions sur les préparatifs de l'UE en vue de la prochaine session du Forum des Nations unies sur les Forêts, où il sera question d'approuver un instrument de protection des forêts à l'échelle planétaire.

Pêche

Le Conseil doit décider des possibilités de pêche de la Communauté dans la Baltique et dans d'autres eaux en 2007 ainsi que des possibilités de capture concernant les stocks de poissons d'eau profonde en 2007-2008. Dans ces trois domaines seront en outre répartis les quotas de poisson par espèce entre les États membres de la Communauté. La décision de créer un nouveau Fonds européen pour la pêche sera repoussée à la Présidence finlandaise.

ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

En matière de justice et affaires intérieures, la priorité sera accordée à l'évaluation du Programme de La Haye. L'objectif est de fixer les orientations politiques pour toutes les questions pertinentes ayant trait à l'examen de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au Conseil européen. Ces questions concernent par exemple l'amélioration du processus décisionnel dans la coopération policière et judiciaire en matière pénale (clause dite passerelle), la création d'un régime d'asile européen commun, les orientations politiques pour développer les contrôles aux frontières extérieures de l'Union et l'application du principe de la reconnaissance mutuelle. Cette évaluation s'appuiera sur les trois communications que la Commission doit présenter en juillet.

La Présidence finlandaise s'efforcera également de renforcer les relations extérieures en matière de justice et affaires intérieures. La priorité sera accordée à la coopération avec la Russie et les États-Unis.

Renforcement de la liberté

Le renforcement de l'espace de liberté couvre la politique d'immigration, d'asile et de sécurité aux frontières extérieures. La Commission présentera au printemps 2007 un livre vert relatif au régime d'asile européen commun à mettre en place d'ici 2010 en vertu du Programme de La Haye. La Présidence finlandaise entamera le débat sur les modalités de développement du régime européen d'asile commun une fois que la première phase de la législation aura été adoptée. La Finlande souhaite que l'on passe des règles minimales à des règles véritablement communes et que les règles de procédures d'asile soient étendues à la protection subsidiaire. Il est par ailleurs opportun de développer la coopération pratique entre les autorités des États membres compétentes en matière d'asile.

La Présidence finlandaise approchera les questions d'immigration de manière globale en tenant compte du rapport entre immigration légale et immigration illégale. Le Programme de

La Haye souligne l'importance de l'immigration légale, même s'il est admis qu'il revient aux États membres d'apprécier eux-mêmes la qualité et le volume de l'immigration liée au travail. La Présidence finlandaise examinera la communication attendue de la Commission sur l'immigration illégale. L'objectif de la Finlande est de faire adopter par le Conseil les conclusions fixant les suites à donner à la question. C'est sous la Présidence finlandaise que sera mis en œuvre le plan opérationnel décidé par l'UE pour lutter contre le trafic d'êtres humains. L'approche finlandaise partira en la matière des droits de l'homme et des besoins des victimes.

S'agissant de la sécurité des frontières extérieures, la Finlande a pour objectif de faire adopter des orientations politiques impliquant davantage les États membres dans la surveillance des frontières extérieures de l'UE. Cela suppose notamment l'aiguillage correct des ressources nationales et du financement. **La présidence donnera une orientation et un soutien politiques à l'Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex).**

La Présidence finlandaise préparera l'élargissement de l'espace Schengen sur la base de différentes visites d'évaluation et de rapports. L'objectif est de soumettre au Conseil de décembre prochain les conclusions politiques qui jugeront de l'état de la situation et préciseront si nécessaire les nouvelles mesures à prendre avant que le Conseil ne décide de supprimer définitivement les contrôles intérieurs. Une question cruciale est le projet de système d'information Schengen de la deuxième génération (SIS II) qui doit être prêt avant que toute décision soit prise.

Renforcement de la sécurité

Sur le front de la lutte contre le terrorisme sera mise en œuvre la stratégie adoptée par l'Union en décembre 2005. L'accent sera mis sur le plan d'action visant à prévenir la radicalisation et le recrutement de terroristes.

Le renforcement de l'échange d'informations entre les forces de l'ordre et les autorités judiciaires compétentes joue un rôle central dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Cet objectif est servi par le principe de disponibilité en vertu duquel la communication de renseignements obéit aux mêmes critères, que ces renseignements soient communiqués aux autorités d'un autre pays ou à celles de son propre pays. Le principe de disponibilité doit devenir la pierre angulaire de l'échange d'informations à partir de 2008. La Finlande fera progresser ce projet tout en attachant une importance particulière aux questions relatives à la protection des données dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale; ces questions devront être réglées avant la mise en application du principe de disponibilité.

La Finlande s'efforcera de renforcer la coopération opérationnelle au sein de l'Union. La coopération entre les autorités policières, douanières et frontalières finlandaises a été citée en exemple des meilleures pratiques. Le modèle permet de renforcer la répression partant du renseignement. La Finlande attache de l'importance à la coopération entre Europol et Eurojust.

Les dispositifs de coordination de crise de l'UE, qui concerne les crises transfrontalières, entreront en vigueur en juillet 2006. Les capacités de l'UE à répondre à des catastrophes de types divers seront également améliorées au moyen d'un renforcement des éléments de réaction rapide de l'UE. Le Conseil européen de juin examinera notamment la coopération consulaire de l'UE et la Finlande poursuivra le travail sur la base de ces conclusions.

La coordination entre les États membres dans le domaine de la protection civile sera développée grâce à une modernisation du système d'alerte et d'information. Afin d'améliorer la qualité de la protection civile, l'UE sera dotée, pour la période 2007-2013, d'un programme de financement par le biais duquel le développement de cette activité sera soutenu. Dans le même contexte seront dégagés les principes et procédures d'aide à la protection civile dans les pays tiers.

Renforcement de la justice

La Finlande s'emploiera à faire notamment avancer les projets permettant de renforcer le principe de la reconnaissance mutuelle en matière de coopération judiciaire. Les États membres doivent faire confiance aux systèmes juridiques en vigueur chez les uns et les autres pour que l'application des peines et autres décisions se passe d'enquêtes supplémentaires. La Finlande poursuivra, autant que faire se peut, l'examen de la décision cadre relative au mandat européen d'obtention de preuves. Les plans pourront être révisés au vu des résultats obtenus par la Présidence autrichienne. Pour ce qui est des discussions concernant la décision cadre ayant trait au transfèrement, dans leur pays d'origine ou de résidence, de personnes condamnées à une peine privative de liberté, la Finlande s'efforcera de lever les principales difficultés en suspens.

En matière civile, la Finlande s'emploiera à parvenir à un consensus politique sur le règlement relatif aux demandes de faible importance et sur la directive relative à la médiation civile. La Finlande poursuivra le travail relatif au règlement sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I) et au règlement sur les obligations alimentaires. Pour ce qui est de la proposition de règlement sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II), le Conseil adoptera une position commune, après quoi les négociations se poursuivront avec le Parlement.

Nous nous efforcerons de rendre l'Agence des droits fondamentaux opérationnelle à compter du début de 2007. Restent encore à décider la structure de l'agence, sa couverture géographique et sa compétence pour les questions de coopération policière et judiciaire en matière pénale. Notre objectif est la création d'une agence autonome et efficace. La Finlande a aussi insisté sur la transparence de cette agence. L'agence devrait se concentrer sur les activités de l'UE et agir en étroite coopération avec les autres instances (Conseil de l'Europe).

RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION

Il est possible de renforcer l'action extérieure de l'UE et sa cohérence dans le cadre des traités existants. Pendant sa présidence, la Finlande est prête à favoriser le développement des relations extérieures en tirant avantage des structures et instruments déjà existants. Le renforcement de l'action extérieure doit procéder d'une étroite coopération entre les institutions et les États membres.

Pendant la Présidence finlandaise, les Balkans occidentaux seront une question clé des relations extérieures de l'UE. L'UE soutiendra la mission entreprise par les Nations unies pour régler le statut du Kosovo tout en s'efforçant de présenter un front commun. Le processus de détermination du statut futur du Kosovo entrera dans une phase décisive pendant la Présidence finlandaise. C'est également sous la Présidence finlandaise que seront probablement décidés les prochains engagements de l'UE au Kosovo, y compris l'opération PESD et le rôle institutionnel. En Serbie, l'objectif est d'utiliser efficacement l'influence et les instruments de l'UE pour soutenir le processus de stabilisation. Conformément au processus

de stabilisation et d'association lancé par l'UE, la présidence soutiendra la perspective européenne pour les États des Balkans occidentaux.

La Présidence finlandaise insistera sur les relations entre l'UE et la Russie. Le sommet UE-Russie aura lieu à Helsinki le 24 novembre 2006. La Finlande s'efforcera de promouvoir, en donnant un tour plus concret à la coopération, la mise en oeuvre des dites feuilles de route afférentes aux espaces communs convenus entre l'UE et la Russie. La Finlande s'emploiera à renforcer l'attachement réciproque à la coopération en organisant des réunions du Conseil de partenariat permanent (CPP) au niveau ministériel. La Finlande estime que les réunions du CPP devraient être développées pour en faire un instrument efficace d'orientation politique et de suivi de la coopération entre l'UE et la Russie.

La Finlande se prépare à organiser des réunions ministérielles du CPP dans les configurations « Affaires étrangères », « justice et affaires intérieures », « environnement », « énergie et transports ». La Présidence finlandaise abordera également d'autres thèmes aussi centraux que l'amélioration des conditions de commerce et d'investissements et le développement de la coopération douanière.

L'Accord de Partenariat de Coopération entre l'UE et la Russie expire en 2007. L'accord entré en vigueur en 1997 ne couvre pas tout le spectre de la coopération actuelle entre l'UE et la Russie. L'objectif de la Finlande est qu'un mandat de négociation soit accordé à la Commission dans le courant de 2006 de telle sorte que le Sommet UE-Russie puisse décider de l'ouverture des négociations officielles avec la Russie. Les négociations pourraient commencer au printemps 2007 sous la Présidence allemande ou quand l'adhésion de la Russie à l'OMC aura été confirmée.

Le deuxième plan d'action pour la Dimension septentrionale (DS) arrivera à son terme fin 2006. Une réunion ministérielle a décidé le 21 novembre 2005 de faire de la DS une politique commune impliquant l'UE, la Russie, le Norvège et l'Islande. Les plans d'actions à durée déterminée sont remplacés par un document cadre permanent. C'est pendant la Présidence finlandaise de l'UE que les négociations afférentes à ce document cadre devraient aboutir. Le document cadre sera en principe approuvé au niveau politique à l'occasion du Sommet EU-Russie.

Ce document stratégique et de longue portée comportera également des mécanismes suffisants de suivi et d'application. Il devra définir la couverture territoriale et sectorielle de la DS ainsi que promouvoir et développer ses partenariats.

L'objectif de la Finlande est d'augmenter la coopération concrète entre l'UE et les États-Unis pour trouver une solution aux problèmes mondiaux et régionaux. L'approfondissement du dialogue stratégique constitue une partie essentielle du développement de cette coopération. Dans les relations entre l'UE et les États-Unis, la Finlande s'efforcera de se concentrer tant sur les questions bilatérales que les questions internationales. Trois priorités essentielles sont la politique climatique, la mise en application de l'initiative économique ainsi que la promotion de la démocratie et de la stabilité, le règlement des conflits et le soutien de la bonne gouvernance en Europe orientale et du sud-est. De même, le renforcement de l'unité interne de l'EU dans les relations transatlantiques sera au nombre des objectifs de la présidence.

L'objectif est aussi de conclure dans le courant de 2006 le cycle de négociations commencé en 2001 à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La Finlande se prépare à la présidence de l'UE de telle manière que les intérêts de l'Union et de ses États membres soient le mieux possible pris en compte dans les dernières phases de ce cycle. La Finlande œuvrera pour que la Commission européenne, qui négocie au nom de l'UE, soit assurée du

soutien le plus fort et le plus uni possible de la part des États membres. La réalisation des objectifs de l'UE sera favorisée par un intense échange d'informations entre la Commission et les États membres et la formulation de nouvelles positions communes si nécessaire dans de très brefs délais.

Politique européenne de sécurité et de défense (PESC) : La Présidence finlandaise poursuivra la réalisation des opérations/missions en cours dans le cadre de la PESC. La tâche portera par ailleurs sur les préparatifs d'une mission de gestion civile de crise au Kosovo ainsi que sur la réalisation et la conclusion de l'opération décidée par l'UE pour soutenir la mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Pendant la présidence, la Finlande poursuivra également l'action concernant les ressources sur la base de l'objectif global 2010 (Headline Goal 2010). En matière de gestion des crises civiles, la Finlande s'appuie sur l'objectif global pour les capacités civiles (Civilian Headline Goal 2008).

En matière de réaction rapide, les forces européennes devraient être pleinement opérationnelles à partir du 1^{er} janvier 2007.

Autre thème essentiel de la PESC, le développement de la coordination civil-militaire. La révision du mécanisme de financement concernant les opérations de gestion des crises civiles coïncidera aussi avec la Présidence finlandaise.

Pendant la présidence, la Finlande accueillera à Helsinki un sommet ASEM (UE et Asie) les 10 et 11 septembre 2006. Seront examinés les vastes dossiers liés à la coopération : renforcement des relations multilatérales et réponse à donner aux menaces pesant sur la sécurité, le développement durable, y compris les questions d'environnement et de sécurité énergétique, le dialogue entre les cultures et les peuples et la mondialisation et la compétitivité.

L'objectif est aussi l'application de manière cohérente et complémentaire des plans d'action nationaux liés à la Politique européenne de voisinage (PEV) et de développer la dimension territoriale en liaison avec l'examen à mi-parcours de cette politique. Dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne (Processus de Barcelone) sera mis en œuvre le cinquième plan quinquennal approuvé à l'automne 2005 et auquel seront associés plusieurs réunions ministérielles dont celle qui réunira à Tampere les 27 et 28 novembre 2006 les ministres des Affaires étrangères concernés. La Présidence finlandaise s'efforcera de renforcer le dialogue entre les cultures et les religions.

La protection et la promotion des droits de l'homme et des droits fondamentaux sont au nombre des tâches essentielles de l'Union. Au cours de sa présidence, la Finlande s'efforcera de promouvoir l'intégration de la politique des droits de l'homme dans toutes les politiques de l'Union et d'augmenter la cohérence de la politique des droits de l'homme de l'UE tant dans sa politique intérieure que dans ses relations extérieures. Une attention particulière sera également accordée aux dialogues et consultations engagés par l'Union sur le front des droits de l'homme.

L'UE en tant qu'acteur global : La Présidence finlandaise de l'Union européenne coïncide avec un moment important de la mise en application des réformes engagées à l'Organisation des Nations unies. La Finlande estime que les Nations unies sont au cœur d'un système multilatéral efficace et elle soutient le renforcement et la modernisation de l'organisation. La Finlande et l'UE soutiennent aux Nations unies le renforcement du lien entre sécurité, développement et droits de l'homme et l'attachement au droit international. Le travail de développement de la gestion internationale de l'environnement sera poursuivi. La Finlande

s'efforcera également de renforcer la cohérence de la politique communautaire vis-à-vis de l'ONU par le biais de la coordination de l'UE. Une affaire centrale de la présidence sera également l'exécution des objectifs de développement pour le millénaire.

La Présidence finlandaise se concentrera sur le respect des engagements pris en 2005, tels que la nouvelle déclaration sur la politique de développement intitulée « Le consensus européen » et la stratégie africaine de l'UE. La priorité sera accordée aux résultats concrets de la coopération pour le développement et à une plus grande cohérence des politiques dans des questions de développement, y compris commerce et développement.

En outre, la situation au Moyen-Orient, en Iran et en Irak sera attentivement suivie par le biais du Conseil Affaires générales et Relations extérieures.